



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

CULTIVONS LES TERRITOIRES

Bulletin d'information de la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle
N° 7 - Juin à septembre 2012

EDITO

Agricultures... forêts et territoires, tel pourrait être notre logo tant l'économie forestière est intégrée aux territoires ruraux.

En Lorraine, 37 % du territoire lorrain est boisé. La région se place au 5^{ème} rang français en produisant 7 % du bois national avec 168 millions de m³. Si la forêt française est aux 3/4 privée, les forêts publiques de Lorraine sont majoritaires, à la différence des autres régions. Elles représentent plus des deux tiers de la surface boisée. La forêt est louée pour ses vertus environnementales, son action dans le paysage et la biodiversité, la raison première de la forêt est, à l'instar de l'agriculture, la production.

Acteur économique réel, la forêt lorraine fait vivre plus de 22 000 emplois dans 4 000 entreprises. Le code rural donne une compétence forestière aux Chambres d'Agriculture, et récemment la loi d'orientation agricole de 2010 a confié aux Chambres Régionales des moyens financiers à mettre à disposition des acteurs du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (voir article). Le regroupement régional des forces des Chambres d'Agriculture et la complémentarité sur le terrain avec les équipes du Centre Régional de la Propriété Forestière Alsace-Lorraine montrent l'engagement de ces deux organisations professionnelles au service du développement économique, en particulier en appuyant les initiatives des propriétaires privés.

Mobiliser davantage de bois, comme contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires d'une population croissante, voilà les vrais enjeux des années futures.

Dans le respect de l'environnement, avec le souci de préserver les ressources des territoires et jouer le rôle de puits de carbone, l'agriculture et la forêt sont des acteurs économiques majeurs en Lorraine.

Les Chambres sont des interlocuteurs naturels de la forêt et des territoires, aux compétences reconnues, à votre service.



Gérard RENOARD
Président de la Chambre
d'Agriculture
de Meurthe et Moselle

Gelées de février : des cultures anéanties

Les fortes gelées de février, puis la succession de gels et dégels, avec des amplitudes thermiques journalières de 25°C, ont considérablement sinistré les cultures du département. Entre 40% et 100% des cultures de blé, d'orge d'hiver et de colza ont été anéanties. C'est une année exceptionnelle, du jamais vu depuis 1956. L'automne et le début de l'hiver cléments ont permis une entrée dans l'hiver à un stade de végétation exceptionnel, sur lequel le gel s'est abattu.

Ces destructions ont obligé les agriculteurs à retourner leurs parcelles gelées pour réimplanter une nouvelle culture. Cette situation a entraîné de nombreuses conséquences aussi bien sur la plan financier que sur les futurs assolements ou l'approvisionnement en paille.

Agriculteur employeur de main d'oeuvre

Les données tirées du recensement agricole de 2010 en Lorraine confirment la mutation progressive de la main d'oeuvre sur les exploitations. Si 2/3 du travail nécessaire à leur fonctionnement sont fourni par les exploitants et co-exploitants eux-mêmes, la participation familiale à ce travail n'est plus que de 14 % en moyenne, contre 22 % il y a dix ans. Les épouses d'agriculteurs, notamment, participent de moins en moins aux travaux de la ferme. Cette perte de main d'oeuvre est compensée en partie par la progression du salariat hors cadre familial, qui apporte aujourd'hui 12 % du travail sur les exploitations lorraines.

Cette tendance se retrouve statistiquement dans les chiffres de l'emploi salarié agricole qui, en dépit des fluctuations économiques importantes des dernières années, est demeuré stable voir en légère augmentation avec 1 141 équivalents temps plein en 2010 pour la Meurthe-et-Moselle. Ainsi, plus de 780 exploitations emploient des salariés dans notre département dans les productions culturales et d'élevage.

Les caractéristiques des emplois divergent selon les filières de production. Ainsi, la filière élevage est la plus propice à proposer des emplois permanents, les cultures spécialisées et grandes cultures étant surtout demandeuses en main d'oeuvre saisonnière. Au global, sur plus de 3 700 contrats de travail effectifs en 2010 sur le département, près de 80 % sont des CDD.

Préservation de la qualité de l'eau dans la vallée du Rupt de Mad

65 % de l'eau de la ville de Metz provient du bassin versant de la rivière du Rupt de Mad. 170 agriculteurs cultivent les 22 000 hectares de ce secteur. Ainsi, afin de garantir une eau de bonne qualité, ces agriculteurs se sont engagés depuis plus de 15 ans dans des actions de protection de la qualité de l'eau. Afin de préserver la potabilité de l'eau et la qualité du milieu, une opération Ferti-Mieux, puis Agri-Mieux a été mise en place dès 1995 par les Chambres d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et de Meuse. Cette opération est basée sur le volontariat de l'ensemble des agriculteurs du Rupt de Mad afin de conduire leurs cultures de manière cohérente avec la préservation de la ressource en eau.

La limitation des pollutions accidentelles a été une des premières actions. Les agriculteurs, accompagnés par des conseillers des Chambres, ont également pris des initiatives pour réduire les quantités d'engrais et de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides...) apportés à leurs cultures. Près de quarante agriculteurs (plus de 5 000 ha) ont signé des contrats, appelés Mesures Agro-environnementales, avec les pouvoirs publics. Ils se sont engagés à réduire de manière chiffrée leur utilisation de phytosanitaires sur leurs cultures.

Depuis le lancement de l'opération Agri-Mieux Rupt

de Mad, la qualité de l'eau s'est significativement améliorée. Les teneurs en nitrates sont passées en dessous de la norme depuis plus de 10 ans. Concernant les phytosanitaires, on ne retrouve plus que quelques traces dans l'eau. Leur taux de détection va en diminuant. Les agriculteurs du Rupt de Mad ont ainsi su préserver la ressource en eau en garantissant la qualité et la quantité de celle-ci.



Prendre en compte les intérêts agricole dans les P.L.U.

La Chambre d'Agriculture, en tant que personne publique associée, intervient actuellement dans la procédure du P.L.U. d'Hériménil. Elle veille à la prise en compte effective des intérêts de la profession agricole dans les débats. La Chambre d'Agriculture a préconisé à la commune de préserver l'activité agricole par :

- Un développement mesuré de l'urbanisation
- Le respect des distances d'éloignement réglementaires par rapport aux exploitations agricoles,
- La protection des surfaces agricoles.

La Chambre d'Agriculture a récemment participé à une réunion de concertation avec les exploitants agricoles et les élus locaux. Cette réunion a permis de faire évoluer le document afin d'aboutir à terme à un consensus répondant aux attentes de la municipalité et du monde agricole. Elle a été également l'occasion d'aborder d'autres problématiques rencontrées par les exploitants agricoles (chemins...) permettant de s'inscrire dans le cadre d'un échange durable entre les parties.

Enfin, lorsque le projet sera finalisé, la Chambre d'Agriculture émettra un avis officiel sur le P.L.U..

Des stations d'épuration extensives

En 2011, quinze systèmes d'épuration extensifs ont vu le jour en milieu rural : lagunes, bassin de décantation, filtres plantés de roseaux. Des communes du Vermois (Azélot, Coyviller, Manoncourt en Vermois, et Lupcourt-Ville en Vermois) ont fait ce choix dès 2006-2008. Leurs cas d'exploitation montrent que la question de la vidange des boues (tous les 3-4 ans pour les bassins de décantation), doit être anticipée financièrement et techniquement.

La Chambre d'Agriculture, par sa Mission Recyclage Agricole des Déchets (MRAD) apporte une expertise et un accompagnement des collectivités. Elle informe sur les filières d'évacuation possibles, le principe de proximité restant la règle. Elle accompagne la mise en place de la filière en proposant un cahier des charges, la liste des bureaux d'études puis l'analyse technique des offres reçues. Quand l'étude est lancée, la MRAD expertise et donne son avis sur l'étude et ses conclusions, notamment sur les modalités de

vidange, le parcellaire d'épandage proposé, les doses et modalités d'épandage.

En phase opérationnelle, la MRAD propose un modèle de convention entre les agriculteurs et les collectivités et réalise un suivi annuel, validant le respect des bonnes pratiques.



Forêt privée : nouveaux défis, nouveaux regards

Loi de modernisation agricole, RGPP, PPRDF 1... les Chambres d'Agriculture de Lorraine s'organisent 2. et adoptent une nouvelle feuille de route. Elles réaffirment leur implication dans la mise en valeur des forêts privées et mettent à disposition de la Meurthe-et-Moselle une nouvelle conseillère.

Le paysage forestier évolue...

....les actions se renforcent, se coordonnent et se mutualisent.

Dynamiser la filière forestière en mobilisant davantage de bois. Tel est l'objectif fixé par la Loi de Modernisation Agricole du 28 juillet 2010. Est-il réalisable ? Nos forêts privées capitalisent une ressource en bois insuffisamment exploitée pour cause de morcellement parcellaire (61 000 ha, 35 000 propriétaires en Meurthe-et-Moselle), d'insuffisance de la desserte et de découragement des propriétaires.

Des solutions existent :

- organiser des chantiers concertés de coupes et de travaux – garantie effective de réalisation et de volumes suffisants pour être commercialisés ;
- regrouper le parcellaire ;
- améliorer la desserte pour faciliter l'accès au massif et diminuer les coûts de débardage ;
- assurer le renouvellement de la ressource ;
- regrouper et former les propriétaires à la sylviculture et aux enjeux de la gestion durable de leur patrimoine ;
- renforcer la communication et les partenariats avec les collectivités territoriales et locales.

Comment relever ce défi ? Introduit par la Loi et issu d'une concertation avec les acteurs de la filière, le PRDF de Lorraine (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier) propose un cadrage géographique qui

concentre l'animation et la coordination de ces actions par secteur jugé prioritaire. Dans chaque secteur, un Plan de Développement de Massif (PDM) sera mis en place et animé, pour les forêts privées, soit par le service forestier des Chambres d'Agriculture, soit par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

En Meurthe-et-Moselle, notre service forestier finalise actuellement le diagnostic du Plan de Développement de Massif du Lunévillois Ouest couvrant les secteurs de Bayon, Haroué, Gerbéviller et Saint Nicolas de Port. De tels enjeux nécessitent une démarche territoriale concertée et nous comptons sur l'implication des collectivités locales pour nous accompagner et réussir ensemble ce projet collectif de développement forestier.



1. Le PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier) de Lorraine est consultable par le public jusqu'à la fin juin à la préfecture de région ou sur le site Internet de la DRAAF. Il sera ensuite soumis à l'avis de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers puis validé par arrêté préfectoral de Région.

2. Dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), les Chambres d'Agriculture mutualisent et optimisent leurs compétences forestières au sein d'un service régional en cours de constitution.

... les hommes se succèdent.

Suite au départ en retraite de Pierre Guillet, votre nouvelle conseillère forestière en Meurthe-et-Moselle est Catherine JACQUET.

Outre l'animation du Plan de Développement de Massif du Lunévillois Ouest, elle poursuit les actions consulaires comme le conseil, l'animation du Groupement de Développement Forestier du Plateau Lorrain et les aménagements durables du territoire en partenariat avec les organismes de la filière forêt-bois, l'Etat et les collectivités territoriales et locales.

Ses coordonnées :

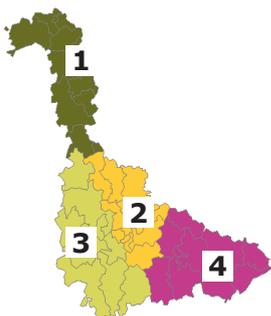
Catherine JACQUET - Conseillère forestière
Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
6 rue Antoine Lavoisier - 54300 Moncel les Lunéville
Tél.: 06 87 97 19 20

Mail : catherine.jacquet@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Est une publication éditée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle - 5 rue de la Vologne - 54 520 LAXOU
Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOUARD
Conception : Virginie GRAND
Coordination et rédaction : Equipe de la Chambre d'Agriculture
Crédit photos : Chambres d'Agriculture Paysan Lorrain

ISSN 2108-3606



Vos interlocuteurs

1. Alain GODARD

Tel : 03.83.93.34.16

@ : alain.godard@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

2. Nicole LE BRUN

Tel : 03.83.93.34.09

@ : nicole.le-brun@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

3. Annelise LOUYOT

Tel : 03.83.83.93.34.90

@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

4. Marion BEAUDOUIN

Tel : 03.83.83.93.34.81

@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Utiliser le bois dans la construction des bâtiments agricoles

Le bois est un matériau de construction à part entière reconnu pour ses qualités mécaniques et esthétiques. Il répond donc à toutes les exigences requises pour construire des bâtiments agricoles.

Le bardage en bois présente de nombreux avantages :

- un confort exceptionnel ;
- une bonne insertion dans le paysage, la teinte du bois étant la même que l'environnement ;
- une forte longévité sans entretien ;
- une balance économique favorable ;
- un bilan énergétique inégalable.

La Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle œuvre pour le développement des bâtiments agricoles en bois. Dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage, le Conseil régional de Lorraine propose un complément d'aide de 5 % pour l'utilisation du bois en bardage. Le but est de promouvoir l'utilisation du bois, matériau éprouvé et reconnu pour ses qualités techniques et paysagères. L'accès à cette aide est conditionné au plan bâtiment et nécessite de respecter un cahier des charges de bonne pose du bardage et de réflexion à l'intégration paysagère du bâtiment. Ainsi, une visite d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture et du CAUE de Meurthe et Moselle est

obligatoire avant dépôt du permis de construire. Une visite de contrôle est réalisée en fin de travaux (bardage et insertion paysagère) afin de vérifier les engagements pris et permettre le versement de l'aide. Depuis près d'un an, une visite intermédiaire en cours de réalisation de travaux est proposée. Elle a pour but d'aider à la bonne mise en œuvre du bardage et accompagner les agriculteurs dans le respect du cahier des charges de pose.



A PROPOS DE...

AGENDA

6 juillet 2012 - BRULEY
7 juillet 2012 - VEHO
dès 18h00

Festival Fermes en Scène

Théâtre, musique, visite de ferme ... : un temps de fête pour réunir artistes, agriculteurs et ruraux autour de l'agriculture.



22 et 23 septembre 2012
LUNEVILLE
de 10h00 à 18h00
L'Élevage en Fête
Nombreux animaux, concours, marché du terroir, animations ...

